

COMMUNE DE SERMAISES

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2018

Nombre de conseillers en exercice : 17 – Présents : 14 – procuration : 1 - Votants : 15

Le vingt-quatre septembre deux mille dix-huit à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Sermaises sous la présidence de M. BRUNEAU James.

Date de convocation : 14 septembre 2018

Présents : M. BRUNEAU James, Maire – Mme AUVRAY Chantal - M. BOHN Gérard – M. POISSON Joël - Mme PIETREMENT Janine, adjoints – M. BOUILLON Robert – M. ROSE Yannick – Mme PEURON Françoise - M. COULON Joël - M. CHALANDARD Jean-Louis - M. RIVET Vincent - M. MERCIER Denis - Mme MACÉ Sophie - Mme DOZIAS Véronique - Mme LEMAIRE Audrey.

Absents excusés : Mme DELBONNEL Christine qui a donné procuration à Mme PIETREMENT Janine – M. PECQUENARD Denis.

Secrétaire de séance : Mme AUVRAY Chantal

I - OBSERVATIONS SUR LE COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 5 JUILLET 2018

Aucune observation n'est formulée. Le compte rendu est adopté à l'unanimité

II – RAPPORT 2017 SUR LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU - APPROBATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport annuel 2017 du service de l'eau.

Ce rapport sera mis en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr et sur le site de la commune.

III – RAPPORT 2017 SUR LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - APPROBATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport annuel 2017 du service de l'assainissement.

Ce rapport sera mis en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr et sur le site de la commune.

IV – CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL – MANDAT AU CENTRE DE GESTION DU LOIRET POUR UNE PROCÉDURE DE MISE EN CONCURRENCE

Le contrat d'assurance statutaire groupe auquel la commune a adhéré le 01.01.2014 prend fin le 31.12.2019.

Ce contrat permet aux collectivités de percevoir le remboursement de tout ou partie du salaire des agents lorsque ceux-ci se trouvent en indisponibilité physique.

Le Centre de Gestion du Loiret va lancer une consultation pour le renouvellement dès le début de l'année 2019. Les collectivités qui souhaitent adhérer au contrat doivent lui donner mandat par délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à mandater le CDG 45 pour la procédure de mise en concurrence.

V – PROTECTION COMPLÉMENTAIRE DU PERSONNEL – MANDAT AU CENTRE DE GESTION DU LOIRET POUR RENOUVELLEMENT DU CONTRAT GROUPE

Le Centre de Gestion du Loiret s'est engagé dans une procédure de convention de participation **tant pour le risque santé (mutuelle) que pour le risque prévoyance** (assurance perte de salaire des agents) pour la période 2014 - 2019. Il va renouveler cette procédure pour la période 2020 – 2025 ; il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à mandater le CDG 45 pour lancer une consultation en vue de conclure une convention de participation sur le risque santé et sur le risque prévoyance des agents.

VI – BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT – ADMISSIONS EN NON-VALEUR

A la demande de la trésorerie de Malesherbes et sur proposition du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE l'admission en non-valeur de deux créances pour un total de **533,36 € sur le budget annexe de l'eau** et de **981,50 € sur le budget annexe de l'assainissement**.

REFUSE l'admission en non-valeur d'une créance de **720,85 € sur le budget annexe de l'eau** et de **1 438,87 € sur le budget annexe de l'assainissement**.

VII – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU CHÂTEAU D'EAU – MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE COMPLÉMENTAIRE

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du château d'eau de Sermaises, UTILITIES PERFORMANCE propose un forfait de rémunération de 3 750,00 € H.T. pour la mission de maîtrise d'œuvre complémentaire pour le suivi des travaux supplémentaires décidés dans le cadre des études avant-projet.

Les travaux supplémentaires concernent l'étanchéité de la cuve et la reprise des équipements hydrauliques et entraînent un délai supplémentaire d'exécution des travaux de l'ordre de 8 semaines (contrôles et remise en service inclus).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre avec UTILITIES PERFORMANCE pour les travaux supplémentaires d'étanchéité de la cuve et de reprise des équipements hydrauliques pour un montant de 3 750,00 € H.T. portant ainsi le marché à un total de 13 060,00 € H.T. avec un délai supplémentaire de réalisation des travaux de 2 mois.

VIII – AFFAIRES DIVERSES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide l'achat d'un véhicule utilitaire neuf pour les services techniques
- Ne donne pas suite à la demande de subvention des Restaurants du Cœur du Loiret
- Ne donne pas suite à la demande de subvention de la Bibliothèque Sonore du Loiret

IX – INFORMATIONS DIVERSES

- Les travaux de remplacements des candélabres place à Ballot et place de Gaulle ont été réalisés le mardi 18 septembre
- le rapport annuel 2017 du SITOMAP est disponible à l'accueil
- les travaux de remplacement des jeux au jardin public sont en cours
- pour l'année 2018, le reversement au FPIC s'élève à 13 114 € (prévision budgétaire : 30 000 € - reversement 2017 : 25 210 €)

- A l'occasion des 50 ans de l'entreprise CHRYSO, des prises de vues, autorisées par la préfecture, seront réalisées par drone dans la matinée du 29 septembre.

- Le règlement de la salle culturelle, et notamment l'article 2 « Utilisation », sera révisé lors d'une prochaine commission des affaires culturelles et sportives avant adoption par le conseil.

Le Maire,



James BRUNEAU